

<http://menouetsesvoisinsdargonnes.fr/spip.php?article1457>

# Promenades et randonnées « Forêts et champs ».

- Revue N°95 -

Date de mise en ligne : lundi 20 juin 2022

---

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

---

Nous continuons la présentation des randonnées balisées en Argonne champenoise avec cet itinéraire intitulé « PR5 circuit des forêts et champs ». Le topo et la trace GPX se trouvent sur le site [tourisme-en-champagne.com](http://tourisme-en-champagne.com) ou sur l'application Cirkwi.



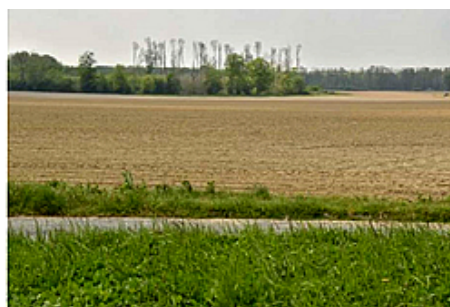
C'est au sud-ouest de l'Argonne que nous nous rendons pour un départ du parking de la queue de l'étang de Givry. Nous longeons l'étang jusqu'à la route de Bar-le-Duc (D902) dans le centre du bourg, puis nous tournons à droite sur la rue du Chatelier. La route traverse le vaste espace plat au paysage à dominante agricole dénommé la Justice.

Sur un plan géologique, cet itinéraire s'effectue principalement sur une terrasse d'alluvions récentes entre la craie champenoise et la gaize argonnaise.



Arrivé au Chatelier, dans un angle de la place, un bel arbre de Judée fleuri apporte sa touche de couleur printanière d'un rose intense.

C'est aussi le moment d'apprécier cette belle maison dotée d'une riche ornementation architecturale. Concernant la modénature, le garde-corps, la lucarne, les détails sont nombreux et ouvragés. La façade réalisée en briques polychromes est embellie également par des motifs géométriques [\[1\]](#)



À la sortie du village, en vue de l'orée de la forêt domaniale de Monthiers, la fin des grandes cultures champenoises approche. Son entrée marque également la limite administrative entre les communautés de communes de l'Argonne champenoise et des Côtes de Champagne et Val de Saulx.

Cette forêt est incluse dans l'espace protégé zone Ramsar « Etangs de la Champagne humide » et intégrée à une

zone Natura 2000



(directive oiseaux). Elle est aussi en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I pour une partie de la forêt domaniale et de type II pour un ensemble plus vaste. Selon l'observatoire des territoires : « Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes [2]

La forêt est traversée d'est en ouest par l'ancienne voie ferrée Revigny-sur-Ornain - Amagne-Lucquy.

Il reste des marques de son tracé comme la plate-forme ayant porté les rails et des bâtiments que nous côtoyons en fin de parcours.

Le chemin de grande randonnée GR14b sinue également dans cette forêt, évoqué dans le n°91. Nous l'empruntons un cours instant pour reprendre la direction de l'ouest où il longe l'étang Bossard. Un endroit pour apprécier la biodiversité argonnaise. Au tracé du GR14b succède un sentier correspondant à la limite de la forêt domaniale de Monthiers, marquée sur quelques hectomètres par une bel alignement d'arbres, mais aussi un fossé [3]



À la sortie de la forêt domaniale de Monthiers en direction de Saint-Mard-sur-le-Mont, un liseré de pâturages

s'intercale entre la forêt et les cultures. Le chemin suit la vallée de la Vière sur sa partie haute.

À Saint-Mard-sur-le-Mont, l'église Saint-Médard



et sa tour-clocher s'imposent de par leur massive architecture. L'église est reconstruite entre 1774 et 1777 avec pour architecte François Lefebvre de Reims. La façade s'organise sobrement avec les chaînes d'angle, les renforts et le fronton en saillie sur plusieurs plans.

L'un des points culminants de ce circuit se situe au-dessus du village à 185 m d'altitude. Nous l'atteignons par un chemin s'élevant jusqu'au cimetière et dominant la Champagne. Ce lieu correspond à l'ancien village détruit durant les guerres du XIV<sup>e</sup> siècle. Les maisons sont reconstruites à l'emplacement que nous connaissons aujourd'hui. A proximité du village, se situe l'ancienne voie romaine allant de Reims à Bar-le-Duc, son tracé correspond aujourd'hui à la route D994.



Après un regard vers l'ouest avec son damier teinté de jaune par les colzas fleuris, le chemin de Toucheboeuf prend la direction opposée pour un retour par le bois Madame et le GR14b jusqu'à Givry-en-Argonne.



À l'orée du bois Madame, nous retrouvons le tracé de l'ancienne voie ferrée, un peu de nostalgie avec ses vestiges que nous avons également évoqués dans le n°91. Dans certaines régions, ce bâti ferroviaire est répertorié à l'Inventaire général du patrimoine culturel à l'exemple de celui de la région Nouvelle-Aquitaine.

C'est une belle randonnée sans difficultés pour apprécier deux aspects de l'Argonne champenoise, le paysage agricole et le paysage forestier.

Jean Louis Le Hingrat

---

**[1] Bibliographie :**

<http://ficheinfoterre.brgm.fr/Notices/0160N.pdf>, p. 24.

**[2] Bibliographie :**

Part des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 dans la superficie du territoire

**[3] Bibliographie :**

Jackie Lusse, Les limites dans les chartes de l'abbaye de Montiers-en-Argonne : les moines accapareurs de terres et la désertion des villages

(XIIe-XIIIe siècles), Nouvelle revue d'onomastique, Année 1998, pp. 223-240

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, Société d'agriculture, commerce, sciences et arts

de la Marne (France), 1861, p. 238

<https://www.cirkwi.com/fr/circuit/28068-pr-5-circuit-des-forets-et-champs>

<https://chlp.free.fr/jimdofree.com/sortie-du-lundi-18-juin-2018>

<https://inventaire.nouvelle-aquitaine.fr/>.